

## Registre de la compensation environnementale du Languedoc-Roussillon : statistiques au 04/01/2016

Les statistiques présentées dans cette note sont relatives aux seuls projets prévoyant des mesures compensatoires. Le RCE étant relativement récent, elles sont susceptibles d'évoluer suite au déploiement en 2015 de l'outil par les services instructeurs régionaux.

### 1/ Les projets

Au 04/01/16, le registre de la compensation environnementale (RCE) décrit **111 projets prévoyant des mesures compensatoires** (la liste complète est diffusée sur le site Internet de la DREAL : <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/registre-de-la-compensation-environnementale-du-a5107.html>).

Ces projets sont encadrés par **163 arrêtés**, un même projet pouvant faire l'objet de plusieurs procédures réglementaires.

Type de procédure	Nombre d'arrêtés
Dérogation espèces protégées	56
ICPE	31
Défrichement	29
Loi sur l'eau	26
Permis de construire	21

Nombre d'arrêtés	Nombre de projets
1	75
2	28
3	5
4	1
6	1

L'évolution du nombre d'arrêtés par année est donnée ci-dessous :

Année	LE	Dérog	Défrich	ICPE	Aut. unique	PC	Autre	Total	%
2015	0	5	0	3	0	2	0	10	6,1
2014	2	10	3	14	0	6	0	35	21,5
2013	14	18	10	9	0	3	0	54	33,1
2012	2	9	4	0	0	5	0	20	12,3
2011	2	8	8	1	0	5	0	24	14,7
2010	1	3	1	1	0	0	0	6	3,7
2009	0	1	0	2	0	0	0	3	1,8
2008	2	2	2	1	0	0	0	7	4,3
2007	0	0	1	0	0	0	0	1	0,6
2006	1	0	0	0	0	0	0	1	0,6
2005	1	0	0	0	0	0	0	1	0,6
2003	1	0	0	0	0	0	0	1	0,6

La répartition par service instructeur est donnée ci-dessous :

Service	LE	Dérog	Défrich	ICPE	Aut. unique	PC	Autre	Total	%
DDT 48	0	0	10	0	0	2	0	12	5,0
DDTM 11	2	0	5	1	0	13	0	21	8,8
DDTM 30	7	0	5	8	0	4	0	24	10,0
DDTM 34	3	0	6	0	0	1	0	10	4,2
DDTM 66	6	0	3	2	0	1	0	12	5,0
DREAL LR	8	51	0	19	0	0	0	78	32,6
MEDDE	0	5	0	1	0	0	0	6	2,5

## 2/ Les impacts

Les impacts sur les espèces et les zones humides de certains projets sont décrits dans le cadre du RCE.

Les **59** projets décrivant les principales espèces impactées recensent un total de **247 espèces impactées** concernant les groupes taxonomiques suivants :

Groupe	Nombre d'espèces	Nombre d'impacts
Amphibiens	21	98
Angiospermes	28	40
Bivalves	1	1
Fougères	1	1
Gastéropodes	2	2
Insectes	10	39
Mammifères	34	125
Oiseaux	128	562
Reptiles	22	163

En se basant sur la hiérarchisation des espèces établie par la DREAL (<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/hierarchisation-des-especes-presentes-en-languedoc-a774.html>), il est possible de classer ces 45 projets selon la classe la plus impactante par projet :

Hiérarchisation	Nombre de projets	%
FAIB	3	5,1
MODE	8	13,6
FORT	18	30,5
TRFO	20	33,9
REDH	1	1,7
Non évalué	9	15,3

*FAIB = faible ; MODE = modéré ; FORT = fort ; TRFO = Très fort ; REDH = Rédhitoire*

Attention, cette hiérarchisation n'a été appliquée qu'aux espèces de vertébrés terrestres et d'odonates, les autres taxons n'ayant pas encore été évalués, ce qui peut induire une sous-évaluation des impacts pour chaque projet.

Les **22** projets décrivant les impacts sur les zones humides totalisent **42 zones humides impactées**. Ces zones humides se répartissent selon les types suivants :

Type de ZH	Nombre de ZH	%
Zone humide	3	7,1
Marais, tourbière	3	7,1
Prairie humide	1	2,4
Pré-salé	2	4,8
Laqune	1	2,4
Mare	6	14,3
Autre	22	52,4

### 3/ Les mesures compensatoires

**310 mesures compensatoires** ont été prescrites. Ces mesures se répartissent selon les types suivants :

Type de MC	Nombre de MC	%
Entretien	22	7,1
Création de milieux	82	26,5
Gestion/restauration de milieux	165	53,2
Transfert de spécimens/réensemencement	20	6,5
Autre	21	6,8

Une majorité des mesures compensatoires sont prescrites par la **procédure dérogation espèces protégées** et dans une moindre mesure par la **procédure loi sur l'eau** comme illustré ci-dessous, ces deux procédures étant à l'origine de **95 %** des surfaces de terrains compensatoires prescrites <sup>1</sup> :

Procédure	Superficie (ha)	%	Nb terrains	Nb. projets
Loi sur l'eau + dérogation	2028	74,0	982	9
Dérogation	493	18,0	126	23
Loi sur l'eau	92	3,4	25	8
Défrichement	64	2,3	23	8
ICPE + dérogation	30	1,1	9	1
Autre situation	27	1,0	5	4
ICPE	7	0,3	8	1

Les **projets liés au transport** sont majoritairement à l'origine des mesures compensatoires prescrites, en nombre et surface, comme l'illustre le tableau ci-dessous (cf. également l'annexe 2 pour des statistiques par catégorie détaillée) <sup>1</sup> :

Catégorie	Nb projets	Nb MC	% nb MC	Surf MC (ha)	% surf MC
Transport	24	97	31,3	2154	79,5
Eau	18	60	19,4	182	6,7
Énergie	20	47	15,2	42	1,5
ICPE	25	40	12,9	129	4,8
Urbanisme	17	35	11,3	115	4,2
Génie écologique	3	22	7,1	60	2,2
Autre	2	7	2,3	30	1,1
Agriculture et forêts	2	2	0,7	0	0,0

Il s'agit d'une pratique relativement récente comme illustré dans le tableau ci-dessous, **73 %** des mesures compensatoires (représentant **91 %** de la surface régionale de mesures compensatoires) ayant été prescrites après 2012 <sup>1</sup> :

Année dernier arrêté	Nb MC	% nb MC	Surf MC (ha)	% surf MC
2015	30	9,7	5	0,2
2014	61	19,7	2107	77,7
2013	98	31,6	192	7,1
2012	37	11,9	168	6,2
2011	40	12,9	118	4,3
2010	7	2,3	77	2,8
2009	2	0,7	0	0,0
2008	32	10,3	42	1,5
2005	2	0,7	2	0,1
2003	1	0,3	0	0,0

La plupart de ces mesures sont géolocalisées et associées à des terrains compensatoires :

Nb de terrains associés	Nb de MC	%
0	122	39,4
1	99	31,9
2	30	9,7
3	17	5,5
4	8	2,6
5	9	2,9
6	1	0,3
7	3	1,0
8	7	2,3
9	3	1,0
10	4	1,3
11	1	0,3
12	1	0,3
13	1	0,3
21	1	0,3
23	1	0,3
45	1	0,3
905	1	0,3

Au total, **1464 terrains compensatoires** sont intégrés au RCE, ce qui représente une superficie de **3 901 ha** sans double compte, soit **0,14 %** de la superficie du territoire régionale. Cette superficie est à interpréter avec précaution car le contour de certains terrains n'est pas encore précisément connu. Par ailleurs, certaines mesures compensatoires ponctuelles (ex : création de gîtes à reptiles) ne représentent qu'une infime proportion des terrains compensatoires sur lesquels ils sont réalisés.

La ventilation de ces superficies par niveau de connaissance du contour est donnée ci-dessous<sup>2</sup> :

Statut du contour	Nb de terrains	% nb	Surface (ha)	% surf.
Prévisionnel	113	7,7	911	23,3
Définitif	1178	80,5	2710	69,5
Inconnu	173	11,8	281	7,2

1 Seules les surfaces de terrains compensatoires dont les contours sont précisément connus sont prises en compte pour les calculs de superficie

2 Certaines superficies peuvent être comptées plusieurs fois en cas de superposition de terrains compensatoires de statuts différents.

A titre de comparaison :

- la **tâche urbaine** (résidentiel + activités) est passée de 142 000 ha en 1999 à 164 000 ha en 2010, soit une augmentation moyenne annuelle de **1 953 ha** correspondant à un taux de 1,4 % (1 713 ha pour le résidentiel et 240 ha pour l'activité pure)<sup>3</sup>;
- la **tâche artificialisée** (résidentiel + activités + réseaux) est passée de 254 000 ha en 1997 à 290 000 ha en 2009, soit une augmentation moyenne annuelle de **2 948 ha** correspondant à un taux de 1,2 %<sup>4</sup>.

La superficie des terrains compensatoires associés aux 40 projets prévoyant le plus de superficie compensatoire est reprise en annexe 1. Il est à noter que **la grande majorité de la superficie régionale est portée par un nombre limité de projets**, les 5 projets les plus gros contributeurs représentant en effet **82 %** de la superficie régionale (analyse portant sur les terrains dont les contours sont précisément connus).

La superficie médiane cumulée de terrains compensatoires associés à un projet est de **7,81 ha** en prenant en compte les seuls **54** projets auxquels sont déjà associés des terrains aux contours précisément connus.

Pour ces projets, la superficie des terrains associée varie de **0,01 ha** à **1 930,74 ha**.

Un terrain compensatoire peut être le siège de plusieurs mesures compensatoires, ce qui est traduit dans le tableau ci-dessous :

Nb de MC associées	Nb de terrains	%
0	135	9,2
1	1238	84,6
2	66	4,5
3	13	0,9
4	6	0,4
5	2	0,1
6	4	0,3

La maîtrise foncière effective de chaque terrain compensatoire est renseignée dans la base selon les types suivants<sup>5</sup> :

Contrôle foncier	Nb de terrains	% nb	Surface (ha)	% surf.
Propriété foncière préexistante, utilisée pour les MC	14	1,0	61	1,6
Propriété acquise spécifiquement pour les MC	305	20,8	515	13,2
Pas de contrôle foncier	138	9,4	281	7,2
Inconnu	466	31,8	1819	46,5
Contractualisation foncière sur le long terme (>10 ans)	516	35,3	1200	30,7
Contractualisation foncière sur le court terme (<10 ans)	25	1,7	34	0,9

\* Certaines superficies peuvent être comptées plusieurs fois en cas de superposition de terrains compensatoires de contrôles fonciers différents

3 Source : Atlas de la consommation foncière en Languedoc-Roussillon (DREAL LR, juillet 2014)

4 Source : Tâche artificialisée établie par traitement d'images satellites en Languedoc-Roussillon (DRAAF Languedoc-Roussillon et IRSTEA, 2009)

5 Certaines superficies peuvent être comptées plusieurs fois en cas de superposition de terrains compensatoires de contrôles fonciers différents.

#### 4/ Les mesures d'accompagnement et de suivi

**231** mesures d'accompagnement et de suivi ont été prescrites.

\* \*  
\*

*Les données synthétisées dans le registre de la compensation environnementale sont publiées à titre purement informatif. Elles n'engagent pas la DREAL LR et ne remplacent pas les informations contenues dans les actes administratifs des projets, seuls documents faisant foi.*

*L'ensemble des informations relatives au RCE sont diffusées sur le site Internet de la DREAL LR : <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/registre-de-la-compensation-environnementale-du-a5107.html>*

### Annexe 1 : superficie des terrains compensatoires associée à chaque projet pour les 30 projets prévoyant le plus de superficie de compensation

Projet	MO	Surface [1]	% S tot. LR [2]	Surface (contours déf) [3]	% S déf. LR [4]
Contournement LGV Nîmes-Montpellier	OC'VIA	1931	49,5	1931	71,2
ASF A9 tronçon 2 : élargissement à 2 fois 3 voies de l'autoroute entre la	Autoroutes du Sud de la France (ASF)	94	2,4	89	3,3
Amélioration des réseaux d'évacuation des crues vers la mer en	Syndicat Mixte de la Camargue Gard	73	1,9	73	2,7
Travaux d'aménagement dans la ZAC "Entrée Ouest" (Sète)	SA Elit	71	1,8	71	2,6
Contournement LGV Nîmes Montpellier - jonction Lattes/Saint-Gervasy	RESEAU FERRE DE FRANCE	48	1,2	48	1,8
Extension du réseau hydraulique régional - maillon sud de Montpellier	BRL	39	1,0	39	1,4
Création de 2 places de dépôt (Aiquefer et Malbernard) liées à la	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	37	1,0	37	1,4
Extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux sur	SITA Sud	35	0,9	35	1,3
Extension et renouvellement de la carrière Carayon (Saint-Pons et Riols)	Carayon Languedoc-Roussillon	30	0,8	30	1,1
Musée Mémorial du Camp Joffre (Rivesaltes)	Conseil Régional du Languedoc-Rous	116	3,0	30	1,1
Centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit "le Plateau de la Chaux"	SAS Urba 43	26	0,7	26	1,0
Aménagement durable du lido de Sète à Marseillan	Communauté d'Agglomération du Ba	71	1,8	24	0,9
Réhabilitation d'un cordon dunaire de second rang de l'Espiquette (Le-	Commune du Grau-du-Roi	31	0,8	23	0,9
Mise en sécurité de l'aéroport de Montpellier	Aéroport de Montpellier	21	0,5	21	0,8
Implantation de 3 éoliennes dans le projet de parc éolien "la Braquette"	EOLES-RES	20	0,5	20	0,7
Création de bâtiments communaux (Port-la-Nouvelle)	Commune de Port-la-Nouvelle	265	6,8	15	0,6
Défrichement en vue de l'ouverture d'une carrière au lieu-dit "Bois de	SAS Guintoli	15	0,4	15	0,5
Protection du littoral (Vias)	Communauté d'Agglomération Hérau	13	0,3	13	0,5
Aménagement du lido du Petit et du Grand Travers (Mauquiuo-Carnon)	Communauté d'Agglomération du Pa	83	2,1	13	0,5
Doublement de la RD 61 reliant Lunel à la Grande Motte (Marsillarques)	Conseil Général de l'Hérault	41	1,1	12	0,5
Aménagement à 2x2 voies de la RN106 entre la Calmette et Nîmes	DREAL LR	33	0,8	11	0,4
Extension hydraulique régionale de Fleury d'Aude	BRL	10	0,3	10	0,4
Défrichement pour le projet de centre de stockage de déchets ultimes	Communauté d'Agglomération de M	9	0,2	9	0,4
Centrale photovoltaïque au lieu dit "Lé Camazou" (Villanière)	EOLES-RES	10	0,3	10	0,4
Renouvellement et extension de la carrière GSM au lieu-dit "La	GSM secteur Languedoc	9	0,2	9	0,3
Mise aux normes de l'aéroport de Carcassonne	Conseil Régional du Languedoc-Rous	8	0,2	8	0,3
Renouvellement de la carrière STPC (Brissac)	Société de Travaux Publics de Concas	8	0,2	8	0,3
Aménagement d'un lotissement privé sur le secteur des Estagnols (Port-	HECTARE SAS	8	0,2	8	0,3
Aménagement de la ZAC "Puits de Roulle" (Nîmes)	Ville de Nîmes	7	0,2	7	0,3
Contournement LGV Nîmes Montpellier - jonction la Virgulette	RESEAU FERRE DE FRANCE	7	0,2	7	0,3

[1] Surface cumulée des terrains associés en ha (tous types de contour

[2] Surface cumulée des terrains associés en ha (terrains dont les contours sont définitifs seulement)

[3] Pourcentage de la surface cumulée associée au projet (contours définitifs seulement) par rapport à la surface cumulée au niveau régional

**Annexe 2 : répartition des mesures compensatoires en nombre et surface par catégorie détaillée de projet <sup>6</sup>**

Catégorie 1	Catégorie 2	Nb projets	Nb MC	% nb MC	Surf MC (ha)	% surf MC
Agriculture et forêts	Exploitation agricole	2	2	0,7	0	0,0
Autre	Autre	2	7	2,3	30	1,1
Eau	Alimentation en eau potable	1	3	1,0	0	0,0
Eau	Aménagement hydraulique	2	8	2,6	49	1,8
Eau	Aménagement portuaire	1	1	0,3	0	0,0
Eau	Installation de traitement des eaux résiduaires	1	8	2,6	5	0,2
Eau	Lutte contre les inondations	7	23	7,4	112	4,1
Eau	Rechargement de plage	3	13	4,2	13	0,5
Eau	Travaux, ouvrages et aménagements sur cours d'eau	3	4	1,3	2	0,1
Énergie	Installation nucléaire	1	3	1,0	3	0,1
Énergie	Ouvrage hydroélectrique	1	2	0,7	0	0,0
Énergie	Parc photovoltaïque	17	29	9,4	37	1,4
Énergie	Transport et distribution d'électricité	1	13	4,2	1	0,1
Génie écologique	Restauration de milieu	3	22	7,1	60	2,2
ICPE	Carrière	11	22	7,1	69	2,5
ICPE	Éoliennes	10	11	3,6	25	0,9
ICPE	ICPE logistique	1	3	1,0	0	0,0
ICPE	Installation de stockage ou de traitement de déchets	3	4	1,3	36	1,3
Transport	Aérodrome (aéroport, base militaire)	2	6	1,9	29	1,1
Transport	Navigation fluviale	1	4	1,3	7	0,3
Transport	Piste cyclable	1	4	1,3	5	0,2
Transport	Routes, autoroutes	12	58	18,7	114	4,2
Transport	Voie ferrée, gare	8	25	8,1	2000	73,8
Urbanisme	Autre projet d'urbanisation	6	9	2,9	9	0,4
Urbanisme	Locaux d'entreprises	5	11	3,6	78	2,9
Urbanisme	Locaux d'habitation	6	15	4,8	27	1,0

<sup>6</sup> Seules les surfaces de terrains compensatoires dont les contours sont précisément connus sont prises en compte pour les calculs de superficie